

Département de la Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **03 JUIN 2025**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	13
- présents	12
- votants	12
- absents	1
- exclus	

Date de convocation :  
28/05/2025  
Date d'affichage :  
28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Etaient présents** : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN Gaëlle LACHAND

**Absents** : Eric HERRGOTT

**Secrétaire de séance** : Bernadette AGOSTINI

Objet  
**7.1 TRAVAUX SIVAP MARCUS  
CLAUDIUS ET CHEMIN  
GRANGENEUVE**

La convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil du référent déontologue de l' élu local a été Mme le Maire rappelle que la commune a délégué la maîtrise d'ouvrage au SIVAP et la convention a été signée le 05/06/2024.

Une convention financière est présentée ce jour.

La quote-part pour cette opération est la suivante

- Le SIVAP prendra sa charge le financement sur une estimation maximum de travaux en eau potable de 117 000 € HT (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus)
- La commune de Marclopt prendra à sa charge le financement des travaux conjoints - eaux usées estimé à ce jour à 485 000 € HT et - eaux pluviales estimé à ce jour à 243 000 € HT, soit un total prévisionnel de 728 000 € HT (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus) en cas de réalisation de la totalité des travaux

Le coût total des travaux est estimé à 774 900 € HT, avec des options de tranches fermes et optionnelles :

- **Tranche Ferme** : 631 000 €
- **Tranche Optionnelle 1** : 13 300 € (eau potable Marcus Claudius)
- **Tranche Optionnelle 2** : 43 500 € (eau pluviale Marcus Claudius)
- **Tranche Optionnelle 3** : 87 100 € (réfection voirie)

Le coût total peut varier en fonction du choix de la commune de Marclopt de réaliser les tranches optionnelles 1 et 2 ou la réfection de la voirie

Le coût total peut varier en fonction du choix de la commune de Marclopt de réaliser ou la réfection de la voirie

### Répartition des Coûts

Travaux	Rue Marcus Claudius	Chemin de Grangeneuve
<b>Eau Potable</b>	57 600 € (SIVAP)	37 800 € (SIVAP)
<b>Eaux Usées</b>	131 600 € (Marclopt)	311 700 € (Marclopt)
<b>Eaux Pluviales</b>	79 000 € (Marclopt)	13 300 € (Marclopt)
<b>Eaux Pluviales (Optionnelle)</b>	43 500 €	-

Travaux	Rue Marcus Claudius	Chemin de Grangeneuve
Eaux potable (Optionnelle)	13 300 (SIVAP)	
Réfection Voirie (Optionnelle)	-	87 100 €

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette de convention.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Mme Eyraud à signer la convention financière du SIVAP

La secrétaire de séance  
Mme Bernadette AGOSTINI

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 09/06/2025

Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
LE 03/06/2025  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

